

Image not found or type unknown



Facture abusive d'un plombier

Par **jdelasme**, le **08/10/2010** à **17:08**

Bonjour,

Je loue un studio à Paris, il y a eu une fuite et notre locataire a fait appel à un plombier en urgence un jour de semaine (mercredi) après 19h.

Celui ci lui a facturé des frais de déplacements à 274,41€ HT

+ 380 € HT de stoppage de fuite . Il a changé deux joints et l'intervention a durée de 21h49 à 22h29.

Est ce légal d'appliquer des tarifs aussi élevés ?

Y a t'il un recours possible ?